

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL VETERAN

## **Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le championnat individuel 08 Vétérans est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

## **Article 2 - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions doivent parvenir au Responsable de la compétition, à la date fixée, accompagnées d'un chèque libellé à l'ordre du Comité des Ardennes de Tennis de Table, le montant étant fixé chaque saison par le Comité des Ardennes.

## **Article 3 - LIEU ET DATE**

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité des Ardennes de Tennis de Table en début de saison.

## **Article 4 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Un tableau est organisé pour chaque catégorie V1, V2, V3, V4, V5 (féminin et masculin). Toutefois, si des tableaux sont en insuffisance d'inscriptions, plusieurs catégories seront regroupées dans un seul tableau ; néanmoins un titre sera attribué pour chaque catégorie.

## **Article 5 - FORMULE DE LA COMPETITION**

Le déroulement de l'épreuve est laissée à l'initiative du JA, qui en référera à l'organisateur de l'épreuve :

- poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs ;
- tableau(x) à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

## **Article 6 - ABSENCE D'UN JOUEUR**

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

## **Article 7 - LITIGES**

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.